

RISQUE PLOMB Préalable - Opérateur de chantier - INITIAL

Objectifs pédagogiques :

- Situer ses missions, ses actions et ses responsabilités dans le cadre d'une intervention en présence de plomb.- Mettre en œuvre pour toute intervention en présence de plomb des moyens de prévention définis par l'encadrement.
- Développer ses compétences en prévention.

Personnes concernées et prérequis :

Personnes concernées : Tout travailleur chargé d'exécuter des travaux et/ou d'installer, de faire fonctionner et d'entretenir les matériels qui lui sont confiés, dans le respect des consignes de l'encadrement.

Prérequis des participants :

- Aptitude médicale
- Être âgé d'au moins 18 ans,
- Savoir lire et écrire.
- Fournir une attestation du médecin du travail attestant l'aptitude médicale au poste de travail du travailleur.

(Les prérequis seront vérifiés à chaque début de session par le formateur. En cas de non-conformité, le formateur aura la possibilité de refuser le stagiaire).

Intervenant :

Formateur spécialisé risque CMR, Formateur amiante sous-section 4 et plomb.

Informations pratiques :

- Nombre de participant maximal : Groupe de 8 stagiaires maximum.
- Durée : 7 heures, soit 1 jour(s).
- Nature de l'action : intra-entreprise ou inter-entreprise.
- Dates : Formation en présentiel, selon dates définies dans l'offre de prix et convention de formation.

Pédagogie :

- Méthodes pédagogiques : Exposés étayés par des diaporamas, des films, des exercices, des études de cas. Questions réponses. Mise en situation sur une plate-forme pédagogique (fixe ou mobile)
- Matériel pédagogique : Salle de formation avec vidéoprojecteur & PC (théorie).

⇒ *Suivi et sanction : feuille de présence, attestation de présence à une action de formation, remise d'un livret mémo de formation aux stagiaires.*

Appréciation atteinte des objectifs/acquisition des compétences : test théoriques et pratiques, bilan de formation.

Mesure de la qualité globale de la formation par le stagiaire : enquête de satisfaction à chaud.

Formation soumise à la LOI N°2021-1018 du 02/08/2021 relative aux Formations Santé et Sécurité au Travail : déclaration sur le

CONTENU DE LA FORMATION

Caractéristiques et propriétés du plomb et ses effets sur la santé (plombémie et saturnisme)

Les exigences de la réglementation Interdiction du plomb

Dispositions relatives à la surveillance médicale, à la fiche d'exposition et à l'attestation d'exposition

Droits individuels et collectifs.

L'identification du plomb

Produits et dispositifs susceptibles de contenir du plomb

Méthodes de réduction d'émission de fumées et poussières de plomb.

Appliquer les procédures et méthodes d'intervention

Alerte l'encadrement de la présence éventuelle de plomb

Procédures de contrôle

Les points suivants font notamment l'objet de mises en situation sur plate-forme pédagogique :

Les méthodes de travail et procédures opératoires recommandées et adaptées à la protection des travailleurs et de l'environnement

Conduite à tenir dans les situations d'urgence ou toutes situations anormales

Durées maximales d'intervention en zone confinée

Procédures de décontamination du personnel et des équipements

Procédures d'entrée et de sortie de zone

Consignes d'hygiène dans les bases de vie

Procédures de conditionnement, d'étiquetage, de stockage, d'évacuation et d'élimination des déchets.

Les équipements de protection

Rôle des équipements de protection collective

Limites d'efficacité et durées de port en continu

Utilisation selon les consignes établies

Détection de dysfonctionnements.

Les modalités d'identification des matériaux susceptibles de contenir du plomb

Les limites d'efficacité des EPI, y compris les facteurs de protection assignés, et les durées de port en continu recommandées

Les opérations spécifiques de l'activité exercée pouvant entraîner la libération fumées et poussières de plomb et les niveaux d'exposition et d'empoussièrement induits

Les principes généraux de ventilation et de captage des poussières à la source

Sur la base de l'évaluation des risques, être capable d'appliquer un mode opératoire s'intégrant, selon les cas, dans un plan de prévention ou un PPSPS

Appliquer les procédures recommandées pour les interventions sur des matériaux contenant du plomb.

Recyclage préconisé tous les 3 ans après la formation initiale.

Informations complémentaires : Pour toute demande de renseignements complémentaires (mode de validation, équivalences, passerelles, suites de parcours et débouchés) ainsi que pour les conditions, tarifs, délais ou modalités d'inscription, merci de nous contacter : Tél. 05 59 71 26 90 ou par courriel contact@pacsecurite.fr.